



Paris, le 11 juin 2020, 17h35

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

Dans le contexte particulier lié à la pandémie de Covid-19 et le respect des consignes du gouvernement limitant les rassemblements, l'Assemblée Générale Ordinaire de Rubis s'est exceptionnellement tenue à huis clos hors la présence physique de ses actionnaires jeudi 11 juin 2020 à 14 h 00, au siège social de la Société, 46 rue Boissière à Paris 16<sup>e</sup>.

Les actionnaires ont été invités à voter par correspondance et les votes ont été arrêtés le 8 juin 2020.

Les actionnaires ont eu la possibilité de suivre en direct l'assemblée Générale sur le site internet de la Société. La retransmission de l'Assemblée Générale est également disponible en différé via le lien suivant : [https://channel.royalcast.com/rubisfr#!/rubisfr/20200611\\_1](https://channel.royalcast.com/rubisfr#!/rubisfr/20200611_1)

Des questions ont été adressées tardivement la veille de l'Assemblée par un actionnaire. Néanmoins, la Gérance s'est efforcée de traiter les sujets évoqués au cours de la présentation de l'activité.

Après une présentation des activités, des comptes et des principaux enjeux RSE du Groupe, le Président a présenté à l'Assemblée les résolutions soumises à son approbation, notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2019 ;
- le versement d'un dividende d'un montant de 1,75 euro par action ordinaire et de 0,87 euro par action de préférence. Le détachement du coupon interviendra le 17 juin 2020, et l'option de paiement du dividende en actions pourra s'exercer **du 19 juin au 10 juillet 2020 inclus, pour un prix de souscription de 37,37 euros**. Le paiement du dividende en espèces et en actions aura lieu le 17 juillet 2020 ;
- le renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Heckenroth, Président du Conseil de Surveillance ;
- les nominations d'un 3<sup>e</sup> commissaire aux comptes titulaire et suppléant ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux (ex-ante et ex-post) ;
- le programme de rachat d'actions (contrat de liquidité) ;
- les conventions réglementées.

Le résultat détaillé du vote des résolutions, qui ont toutes été approuvées à une large majorité, a été présenté aux actionnaires et est publié sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)), à l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 2020 – Autres documents ».

---

### Contact

RUBIS – Direction Juridique  
Tél : 01 44 17 95 95